

LANGUE ET CULTURE ANCIENNES
TEXTES ANTIQUES GRECS
TRADUCTION ET COMMENTAIRE

ÉPREUVE COMMUNE : ÉCRIT

David-Artur Daix – Julia Wang – Julien Bocholier - Thibault Miguet

Coefficient : 3.

Durée : 6 heures.

Cette année, l'épreuve de langue et culture anciennes a été réformée et s'intitule désormais « Textes antiques (grecs ou latins) ». Sa durée demeure inchangée (six heures) et elle reste liée de façon étroite à la thématique de culture et civilisation antiques inscrite au programme, mais, désormais, l'exercice de version est découplé du texte à commenter, proposé, lui, sous forme entièrement bilingue. En outre, le jury de grec propose désormais chaque année aux élèves de Première supérieure un corpus de textes destiné à illustrer la thématique, corpus qui, s'il ne peut servir directement à produire des sujets à l'écrit (ce rôle est le sien uniquement à l'oral), n'en est pas moins central et doit figurer au cœur de la préparation des candidats. Voici la définition de cet exercice renouvelé telle qu'elle a été précisée dans le Journal Officiel :

Textes antiques (grecs ou latins), au choix du candidat (durée : six heures), liés à la thématique au programme. L'épreuve comprend : un commentaire de texte fourni sous une forme entièrement bilingue, latin-français ou grec-français (épreuve appuyée sur un corpus d'œuvres en rapport avec la thématique au programme) ; une traduction portant sur un second texte (court texte en rapport avec la thématique au programme, mais ne faisant pas partie du corpus d'œuvres).

Du fait de ces changements, la comparaison de cette session avec les précédentes ne saurait être tout à fait exacte. Toutefois, sur le fond et dans leur esprit, les deux épreuves restent suffisamment proches pour que l'on puisse continuer à tirer des enseignements de ces rapprochements.

Ainsi, depuis deux ans, le nombre de candidats¹ ayant choisi l'épreuve de traduction-commentaire est en nette augmentation : ils étaient 99 en 2020 (90 seulement avaient composé, crise sanitaire oblige), 108 en 2021 (104 avaient composé), 109 en 2022 (106 avaient composé), mais 139 en 2023 (135 avaient composé) et 171 cette année (166 ont composé). Plus précisément, rapportés à l'ensemble des hellénistes ayant participé à l'écrit du concours A/L, ces chiffres produisent les statistiques suivantes : en 2020, sur 477 copies de grec corrigées, la traduction-commentaire représentait 19 % des devoirs ; en 2021, 20 % sur 513 ; en 2022, 21 % sur 508 ; en 2023, 25,5 % sur 531 ;

¹ Dans le présent rapport, le terme « candidat » est employé de façon générique pour désigner aussi bien les candidates que les candidats.

et en 2024, 31,8 % sur 522. Autrement dit, ces dernières années, non seulement le nombre d'hellénistes a crû, mais, parmi eux, la proportion de celles et ceux qui ont choisi de composer l'épreuve de traduction-commentaire a considérablement augmenté. Il est encore trop tôt pour dire si cette tendance va continuer de s'affirmer, mais, en tout cas, pour la session 2024, le jury de grec ne peut que se féliciter de la popularité que rencontre l'étude du grec auprès des Khâgneux et de l'apparent succès de la réforme des épreuves du concours qui a été engagée.

Pour illustrer la thématique retenue cette année, « La guerre et la paix », le texte à commenter était un extrait du Livre III des *Histoires* de Thucydide (chap. 39-40) dans lequel Cléon engage les Athéniens à châtier avec la plus grande sévérité la récente tentative de défection de Mytilène (le sujet se présentait sous la forme d'une double page, le texte grec sur la page de gauche faisant face à sa traduction sur celle de droite). Ce texte n'appartient pas au corpus, qui ne comprend que les deux premiers Livres des *Histoires*, mais il entretient des liens étroits avec eux et le jury espérait que leur étude assidue aiderait les candidats à offrir des commentaires nourris et pertinents. La version, elle, désormais sans rapport avec le sujet du commentaire, portait sur quelques vers tirés de la tragédie *Hécube* d'Euripide (84 mots).

Si les notes s'échelonnent de 20 à 00,5/20, malheureusement, comme souvent par le passé, les résultats de l'épreuve sont très contrastés, les quelques bonnes copies ne suffisant pas à compenser d'évidentes faiblesses dans le reste du paquet. En particulier, huit candidats n'ont pas composé de version et se sont contentés de rendre un commentaire, ce qui contrevient à l'esprit de l'exercice, destiné à tester non seulement les connaissances des candidats sur la thématique et leur talent de commentateurs, mais aussi les compétences linguistiques qu'ils ont acquises pendant leurs années de propédeutique (rappelons à cet égard que le commentaire doit d'abord porter sur le texte original, toujours cité en grec, et non sur sa traduction). La moyenne s'établit à 08,79/20 (elle était de 08,13 en 2021, de 08,42 en 2022 et de 09,30 en 2023, année exceptionnelle) et 63 candidats ont obtenu 10/20 ou plus, soit 38 % (contre 36,5 % en 2021, 35 % en 2022 et 44,5 % en 2023). Toutefois, nous constatons toujours un décrochage entre les meilleurs candidats et le gros des troupes, souligné par le très petit nombre de copies au-dessus de 17/20 (quatre seulement ; elles étaient cinq en 2021 et sept en 2022 et 2023) et le pourcentage relativement faible de candidats ayant reçu une note supérieure à 14/20 : 16,27 % (ils étaient 16,34 % en 2021, 16,04 % en 2022 et 23 % en 2023, année, là encore, exceptionnelle).

À quoi s'ajoute désormais l'introduction d'un barème strict qui réserve quatorze points au commentaire et six seulement à la version, avec pour effet de lier les mains du jury au moment de fixer les notes définitives, d'autant que, comme nous le signalons depuis la création de cette épreuve en 2009, la majorité des copies pèchent d'abord par la mauvaise qualité – tant pour la forme que sur le fond – des commentaires, dont le poids dans la note finale est aujourd'hui prépondérant. En outre, même munie de ce barème, l'épreuve reste double et le danger de voir une bonne traduction ou un bon commentaire compromis par une mauvaise prestation dans la seconde moitié de l'exercice vaut toujours, contribuant à rendre les résultats moins bons que dans une épreuve unique. Par exemple, cette année, seul l'un de nos deux meilleurs commentaires, qui se détachaient nettement de tous les

autres, a pu recevoir la note de 20/20, la seconde copie, notée 19,5, ayant été pénalisée par une traduction moins réussie.

Enfin, par rapport à la version grecque dite « sèche », l'épreuve consacrée aux « Textes antiques grecs » doit affronter deux problèmes d'ordre « structurel ». D'une part, commenter le texte exige des candidats qu'ils le citent en grec sans faire de faute, ce qui constitue pour la plupart un véritable défi, l'orthographe grecque soulevant d'innombrables difficultés de graphie et d'accentuation absentes d'un exercice de version² (il faut absolument que les candidats qui souhaitent passer cette épreuve s'entraînent à recopier du grec rapidement et fidèlement). D'autre part, même si, depuis cette année, les optionnaires de lettres classiques ont la possibilité de présenter cette épreuve à l'écrit, seuls vingt et un d'entre eux (soit 11,79 %) ont fait ce choix, tous les autres (88,21 %) optant pour la simple version grecque, dont ils forment presque la moitié de l'effectif (178 candidats sur 373, soit 47,72 %), contribuant ainsi à en améliorer les résultats comparés à notre épreuve qui n'en compte que 12,65 % (21 sur 166), dont aucun admissible.

De fait, si l'on prend en compte l'ensemble du concours, la conclusion est sans appel : alors que la traduction-commentaire représente cette année en grec 31,8 % des copies d'écrit (166/522), elle n'a été choisie que par 17,9 % des hellénistes admissibles (12/67) et 13,3 % des admis (4/30), ce qui traduit non seulement la difficulté réelle de cette épreuve, qui réclame des qualités à la fois de commentateur et de traducteur, mais aussi la faiblesse générale d'un grand nombre de candidats qui la présentent à l'écrit.

Plusieurs signes encourageants méritent cependant d'être relevés. D'abord, nous avons lu quelques très bonnes copies, ce qui nous a permis d'attribuer sans rechigner un 19,50 et un 20/20, à la fois pour nous conformer à l'esprit qui préside aujourd'hui à la notation du concours et pour signaler nettement les meilleurs devoirs, où nous avons eu le plaisir de lire des versions qui témoignent d'une indéniable rigueur et des commentaires dans lesquels les candidats ont judicieusement mobilisé leurs connaissances sans perdre de vue la lettre du texte grec. Ensuite, le fait de découpler la version du commentaire, de proposer le texte à expliquer sous forme entièrement bilingue et d'enrichir les connaissances des candidats sur la thématique au programme par la publication d'un corpus d'œuvres incontournables a permis de rendre l'épreuve plus abordable pour des élèves dont la culture générale est souvent lacunaire et l'apprentissage du grec balbutiant à leur arrivée en classe préparatoire. Ainsi, pour la première fois depuis que l'épreuve de traduction et commentaire d'un texte grec existe à l'écrit, parmi les douze candidats admissibles qui l'ont choisie, cinq étaient classés entre la 9^e et la 31^e place³.

² Ces difficultés n'affectent pas non plus l'épreuve de « Textes antiques latins », mais sont propres à la nôtre.

³ Dans l'esprit du jury, il ne fait aucun doute que ce succès à l'écrit est directement lié à la proximité entre le sujet de commentaire proposé et le corpus publié. Pour améliorer durablement les résultats de l'épreuve « Textes antiques (grecs et latins) », nous recommandons donc vivement que, lors du bilan qui sera fait après quelques sessions de la réforme engagée cette année, l'organisation de l'épreuve prévue initialement soit rétablie et tous les sujets de commentaire, à l'écrit comme à l'oral, tirés du corpus.

Venons-en maintenant au détail du texte pour souligner les erreurs les plus fréquemment commises et rappeler quelques principes auxquels nous sommes attachés, tant pour l'exercice de version que pour celui du commentaire. Nous espérons que les quelques conseils qui suivent permettront aux candidats de mieux comprendre les attentes du jury et d'améliorer leurs résultats.

I. TRADUCTION :

L'exercice de traduction exige à la fois une grande rigueur dans l'analyse morphologique et syntaxique du texte grec, une attention sans faille portée aux connecteurs logiques – qu'il convient de traduire –, aux reprises de termes ou, au contraire, aux variations et, plus généralement, au mouvement d'ensemble du texte, ainsi qu'une expression et une orthographe françaises soignées.

Lors de l'épreuve, les candidats peuvent consulter un ou plusieurs dictionnaires grec-français. Cependant, nous attirons leur attention, comme celle de leurs préparateurs, sur un point important. Lorsque nous choisissons un sujet de version, nous nous servons du *Dictionnaire grec-français* d'Anatole Bailly (la version intégrale et non l'abrégé) pour en évaluer la difficulté. Or telle forme, telle expression, telle phrase parfois, bien expliquées dans cet ouvrage, ne le sont pas forcément ailleurs. Le jury invite donc les candidats à privilégier cet instrument plutôt qu'un autre.

Cette année, le texte à traduire ne présentait qu'une seule difficulté syntaxique réelle aux v. 351-353 et aucune des copies que nous avons lues n'a su en déjouer tous les pièges, ce que le jury a bien évidemment pris en compte au moment de noter l'exercice.

- **Vers 345 :** Θάρσει · πέφευγας τὸν ἐμὸν Ἰκέσιον Δία ·

Sois tranquille ! Tu n'as plus rien à craindre de Zeus qui, protecteur des suppliants, veille sur mes prières.

La forme Θάρσει, impératif présent actif 2^e personne du singulier de θαρσέω-ῶ (c'est la graphie de ce verbe en ionien et en ancien attique : on lit θαρρέω-ῶ en attique), reconnaissable à son accentuation (l'indicatif donnerait θαρσεῖ périclémène) était traduite dans le *Bailly* : « bon courage ! aie confiance ! [...] sois tranquille ! ». La seconde proposition, elle, signifie littéralement : « tu as échappé à mon Zeus qui protège les suppliants » ; autrement dit, Ulysse n'a pas à craindre de s'attirer les foudres de Zeus en passant outre les supplications de Polyxène pour la conduire à la mort : elle n'élèvera aucune prière. Le jury regrette qu'un nombre important de candidats ait arrêté de lire le *Bailly* après l'entrée « ἰκέσιον, ου (τὸ) emplâtre d'Hikésios », mot qui ne se rencontre que chez Alexandre de Tralles, médecin lydien du VI^e s. de notre ère, au lieu de consulter le terme suivant, qui seul convenait ici, comme le dictionnaire l'indiquait du reste clairement : « ἰκέσιος, α ου ος, ου [...] protecteur des suppliants, ép. de Zeus, [...] EUR. Hec. 345 ». En outre, même parmi ceux qui ont bien analysé cet adjectif, beaucoup n'ont pas compris l'expression, souvent parce qu'ils n'ont pas construit l'accusatif τὸν ἐμὸν Ἰκέσιον Δία comme l'objet de l'indicatif parfait πέφευγας, préférant y voir tantôt un vocatif, tantôt un complément de lieu dépendant de la préposition διά confondue avec Δία, accusatif de Zeus, en dépit de la majuscule, de l'accentuation et de l'ordre des mots (la préposition διά n'entre jamais dans une anastrophe).

- Vers 346-347 : ὥς ἔψομαι γε τοῦ τ' ἀναγκαίου χάριν | θανεῖν τε χρήζουσ' .

Car je te suivrai, à la fois parce qu'il le faut et parce que je désire mourir.

La coordination est assurée par ὥς dont le sens est ici causal (« parce que, puisque, car ») et souligné par la présence de la particule enclitique γε⁴. Le complément de l'indicatif futur ἔψομαι n'est pas exprimé, mais il s'agit évidemment d'Ulysse, à tirer du vers précédent (sc. σοι) : « je te suivrai ». Suivent deux compléments circonstanciels de cause étroitement associés par la polysyndète τ'... τε, mais présentant des constructions différentes. Le premier repose sur la « fausse » préposition χάριν accompagnée d'un régime antéposé au génitif (l'anastrophe est de règle dans ce tour) : « à la fois à cause de la nécessité ». Le second sur le participe présent actif au nominatif féminin singulier du verbe χρήζω, « désirer », qui est apposé au sujet (Polyxène) et complété par l'infinitif aoriste actif de θνήσκω, « mourir »⁵, qui ne note pas ici le temps, mais seulement l'aspect (un verbe de volonté n'est pas suivi d'un discours indirect en grec) : « et parce que je désire mourir ».

- Vers 347-348 : εἰ δὲ μὴ βουλήσομαι, | κακῆ φανοῦμαι καὶ φιλόψυχος γυνή.

Si je m'y refuse, je passerai pour une femme lâche et trop attachée à la vie.

Ce système conditionnel est au futur emphatique, tour plus expressif qu'un simple éventuel et qui exprime une vive émotion, en particulier la crainte. Dans la protase, le complément de l'indicatif futur βουλήσομαι est sous-entendu et reprend soit θανεῖν, soit σπέσθαι tiré de ἔψομαι. Dans l'apodose, il y a eu beaucoup de fautes d'analyse sur l'indicatif futur φανοῦμαι du verbe φαίνομαι, « paraître », et, surtout, beaucoup de fautes de mode, la plupart des candidats introduisant à tort des conditionnels dans la traduction française. L'attribut du sujet κακῆ... καὶ φιλόψυχος γυνή présente une hyperbate qui met en valeur chacun des deux adjectifs. Dans ce vers, le *Bailly* traduisait l'adjectif épïcène φιλόψυχος, ος, ον par « lâche, poltron, EUR. *Hec.* 348 », mais c'est déjà le sens qui convient le mieux pour traduire ici κακῆ et il était donc préférable de partir de la première acception du mot : « qui aime la vie, qui tient à la vie ».

- Vers 349 : Τί γάρ με δεῖ ζῆν ;

Pourquoi me faut-il vivre en effet ?

Bien que cette question ne soulève guère de difficulté, les contresens ont été nombreux non seulement à cause des confusions avec le verbe δέω « lier » (« Qu'est-ce qui m'attache à la vie ? »), mais même quand δεῖ était bien analysé (« Qu'est-ce qu'il me faut pour vivre ? », « Qu'en effet ressent vraiment le manque de vivre ? », « Car à qui cela manque de vivre ? »). Les candidats doivent s'efforcer de construire les tours avec rigueur sans rien omettre (« Faut-il que je vive ? ») ni rien ajouter.

- Vers 349-350 : Ἦι πατήρ μὲν ἦν ἀναξ | Φρυγῶν ἀπάντων .

Moi dont le père régnait sur tous les Phrygiens.

⁴ Voir Denniston, *Greek Particles*, s.v. γε, II.3 p. 143 : « ὥς ("for")... γε is especially common in Euripides and Aristophanes, and seems to become almost a stereotyped idiom, in which γε often retains little force. »

⁵ En prose, on lirait ἀποθανεῖν : à l'aoriste, le verbe simple est d'un emploi strictement poétique.

Le pronom relatif au datif féminin singulier avait pour antécédent *με* dans la question précédente, autrement dit Polyxène, et le tour exprime la possession (cf. *mihi est liber* en latin). Le génitif pluriel *Φρυγῶν* est muni d'une majuscule et complète *ἄναξ*, attribut du sujet *πατήρ* : en aucun cas il ne s'agit du participe présent actif au nominatif masculin singulier du verbe « *φρύγω* [...] faire griller, faire rôtir, brûler » qui donnerait dans tous les cas *φρύγων* paroxyton avec une minuscule initiale ! De même, le génitif pluriel de l'adjectif *ἅπας*, -ασα, -αν (gén. *ἅπαντος*, -άσης, -αντος) accordé avec *Φρυγῶν*, « tous les Phrygiens sans exception », ne saurait être confondu avec le participe présent actif au nominatif masculin singulier du verbe contracte *ἀπαντάω-ῶ*, « aller à la rencontre de », qui présente un esprit doux et dont cette forme serait périspomène (*ἀπαντῶν*).

- Vers 350 : *τούτό μοι πρῶτον βίου.*

Voilà ce que fut le début de ma vie.

Dans cette explication proposée en asyndète, il fallait sous-entendre le verbe « être » à l'imparfait (sc. *ἦν*) ou, éventuellement, à l'aoriste (sc. *ἐγένετο*). Le pronom démonstratif *τοῦτο* est sujet et *πρῶτον βίου* son attribut. Comme le pronom relatif au vers précédent, le pronom personnel de 1^{re} personne *μοι* au datif d'intérêt (« voici ce que fut *pour moi* le début de l'existence ») en vient à exprimer la possession.

- Vers 351-353 : *Ἐπειτ' ἐθρέφθην ἐλπίδων καλῶν ὑπο | βασιλευσι νύμφη, ζήλον οὐ σμικρὸν γάμων | ἔχουσ', ὅτου δῶμ' ἐστίαν τ' ἀφίξομαι.*

Ensuite, j'ai été élevée sous de splendides auspices pour être fiancée à des rois, excitant une rivalité sans borne autour de mes noces : dans la demeure et le foyer de qui irais-je donc ?

Ces trois vers étaient difficiles et aucun candidat n'a su en surmonter tous les pièges. La coordination est assurée par l'adverbe de temps *Ἐπειτ[α]* qui prend la suite du tour *πρῶτον βίου* dans la proposition précédente (et, par ce biais, de *μὲν* au v. 349)⁶. Dans la proposition principale, l'indicatif aoriste passif de *τρέφω*, « nourrir, élever », est à la 1^{re} personne du singulier et a pour sujet Polyxène. Dans l'expression *ἐλπίδων καλῶν ὑπο*, la préposition *ὑπο* suit son régime, comme l'indique l'accentuation : c'est une anastrophe, figure que l'on lisait déjà au v. 346 (*τοῦ... ἀναγκαίου χάριν*) et que l'on retrouvera juste après au v. 355 (*γυναίξῃ παρθένοις τ'... μέτα*). Rejeté et mis en valeur au v. 352, le substantif *νύμφη* est attribut du sujet plutôt que simplement apposé et le nom *βασιλευσι* est un datif d'intérêt notant l'avantage : « j'ai été élevée *comme fiancée destinée à des rois* ». Puis vient *ἔχουσ[α]*, participe présent actif du verbe *ἔχω* au nominatif féminin singulier : apposé au sujet, on pourrait le traduire par « avec » si le contexte s'y prêtait, mais ici, complété par *ζήλον οὐ σμικρὸν* (la négation porte uniquement sur *σμικρὸν* et produit une litote, comme si l'on avait *ζήλον μέγαν*), il faut le traduire par « excitant une immense rivalité ». Quant au génitif pluriel *γάμων*, même si le *Bailly* ne rapportait cette construction qu'à Plutarque à propos du sens premier de *ὁ ζήλος* (« ardeur, zèle [...] ; avec un rég. de ch. : τινος, PLUT. Cor. 4, etc. [...] pour qqe ch. »), il s'agit simplement du complément du nom *ζήλον*. La phrase s'achève sur une proposition interrogative indirecte qui

⁶ Voir Denniston, *op. cit.* s.v. *Μέν*, III.2.iv.3 p. 376, qui cite ce vers.

précisait les raisons de tant d'agitation et dont la traduction exigeait soit que l'on supplée en français un tour introducteur (« [pour savoir] dans la demeure et le foyer de qui j'irais »), soit que l'on écrive une question précédée de deux-points.

- **Vers 354-356 :** Δέσποινα δ' ἡ δύστηνος Ἰδαίαισιν ἦ, | γυναιξὶ παρθένοις τ' ἀπόβλεπτος μέτα, | ἴση θεοῖσι πλὴν τὸ κατθανεῖν μόνον.

J'étais la maîtresse – moi, malheureuse ! – des habitantes de l'Ida, attirant tous les regards au milieu des femmes et des jeunes filles, égale aux dieux à cela près seulement que j'étais mortelle.

La difficulté vient ici de l'apposition ἡ δύστηνος placée au milieu du vers 354 et qu'il ne fallait pas interpréter comme une épithète de Δέσποινα, attribut du sujet du verbe « être » à l'indicatif imparfait, 1^{re} personne du singulier. Le datif féminin pluriel Ἰδαίαισιν remplit la même fonction que Ἡ et μοι précédemment et l'on pourrait traduire ces mots ainsi : « Les habitantes de l'Ida m'avaient pour maîtresse, malheureuse que je suis ! » Nous avons déjà expliqué l'anastrophe γυναιξὶ παρθένοις τ'... μέτα et n'y revenons donc pas. Ce complément au datif complète l'adjectif ἀπόβλεπτος apposé au sujet. Enfin, l'adjectif ἴση, que complète le datif pluriel θεοῖσι, est lui aussi apposé au sujet et l'infinitif substantivé τὸ κατθανεῖν dépend de πλὴν, que renforce μόνον : « égale aux dieux sauf et uniquement pour ce qui est de mourir ».

- **Vers 357 :** Νῦν δ' εἰμι δούλη.

Maintenant, je suis esclave.

Le tour Νῦν δ' a ici son sens propre (« Mais maintenant... ») et non logique (« Mais en réalité... »). Pour le reste, cette dernière proposition n'aurait dû soulever aucune difficulté.

II. COMMENTAIRE :

- **Qualité de l'expression écrite.**

L'épreuve de traduction et commentaire d'un texte grec est aussi une épreuve de français dans laquelle la qualité de l'expression écrite du candidat est prise en compte. Fautes d'orthographe⁷ et

⁷ On lit ainsi dans les copies : « arrangue » ou « harengue » pour « harangue » ; « Spartes » et « Athène » ; « Pelloponèse » et « Mitylène » alors même que ces mots figurent dans le paratexte ; « Corynthe » ou « Corrinthe » ; « Tucydide », « Thucide » ou « Thucydides », alors que le nom de l'auteur figure à la fin de l'extrait ; « athéniens », « lacédémoniens » et « mytiléniens » sans majuscules alors que ce sont des substantifs (voire « cléon » ou, pire, « créon ») ; « Spartiens » et « Spartistes » pour « Spartiates » (« Lacédémoniens » était de toute manière à privilégier ici) ; « négligeant » pour « négligent » et, plus généralement, de nombreuses confusions autour des participes présents et des adjectifs correspondants (ou, comme ici, homophones) ; « close » pour « clause », « un faussé » pour « un fossé », « degrais » pour « degré » ; « rationalité », « prennant », « voisines », « viabble », « vraisemblable », « ocasion » ; « hypotipose », « polyorcétique », « dyptique » ; d'innombrables fautes de conjugaison, telles « inclue » pour « inclut » et « exclue » pour « exclut », « dépeind », « ont fuit », etc. ; « suciter », « insiter », « se venter » ; « tention », « différencié », « sententieux » ; « éthymologie », « rythme », « systématique », « réthorique » ; « satire » confondu avec « satire » ; « impartials », « dieus » ; etc.

de syntaxe⁸, écarts de langage⁹, anglicismes et néologismes¹⁰, tours jargonneux et barbarismes¹¹, impropriétés diverses¹², confusions liées à une mauvaise maîtrise de la langue¹³ déparent un grand nombre de copies. Rappelons qu'en français, à l'exception du mot « héros », la lettre *h* initiale n'est pas aspirée quand il s'agit de mots issus du grec (« l'hédonisme ») ou de calques du grec (on écrira donc « l'*hybris* », substantif féminin, comme en grec).

Il convient de respecter le niveau de langue attendu dans une dissertation et de bannir toute expression vulgaire, même citée entre guillemets, en se conformant au registre de l'exercice écrit. L'expression doit toujours être claire et précise. Tel propos, vague et trop général, fait tourner en rond l'argumentation ; tel autre, qui cherche à impressionner par une accumulation de notions techniques mal maîtrisées, en devient amphigourique. Dans tous les cas, la confusion des formules est symptomatique de celle des idées et, même sans tenir compte du manque de lisibilité de certaines écritures, un trop grand nombre de copies sont largement inintelligibles.

Il faut être attentif au sens exact des termes retenus : parfois le choix même du vocabulaire pour qualifier tel ou tel aspect du texte révèle une grande approximation à la fois dans la terminologie et dans la compréhension du texte. En particulier, une harangue prononcée à l'Assemblée par un orateur n'est ni un discours judiciaire ni une composition épideictique, mais relève du genre délibératif (et non « probouleutique »). En outre, ce n'est pas parce que Thucydide recompose les discours qu'il « cite » dans ses *Histoires* que ces interventions deviennent des « fictions » racontées par un « narrateur » : se tromper d'emblée et à ce point sur la situation d'énonciation, qui n'avait

⁸ Par exemple : « il à touché » ; « il à offert » ; « sont » confondu avec « son » ou « est » avec « et » ; « de sorte à » ; « enjoinde quelqu'un à » ; « une guerre lors duquel des cités s'oppose » ; « Cléon présentent » ; etc.

⁹ Entre autres : « plan bien ficelé » ; « mettre le paquet » ; « coucher sur le papier » ; « chamboulé » ; « effet boule de neige » ; « piquûre de rappel » ; etc.

¹⁰ On ne dit pas « exemplifier » ni « exemplification » ; non plus qu'« excipit » : seul s'emploie « incipit ». On ne dit pas davantage « l'abilité de Mytilène à se défendre » (au lieu de « capacité »). De même, « supporter » n'est pas synonyme d'« apporter son soutien » et « l'insupport » n'est pas le fait de ne pas apporter son soutien.

¹¹ Ainsi : « surprenament » ; « staticité » ; « inamanité » pour « unanimité » ; « polysémité » pour « polysémique » ; « défectionnaires » ; « texte épideictique bilatéral » ; « balancements diégétiques » ; « force suppositionnelle » ; « expropriation intrinsèque du pouvoir » ; « structure impactante » ; « marqueurs de rigorisme » ; « mœurs déviants » (*sic*) ; « conflit intrainpérial » ; « une recherche d'influencer le récepteur » ; « l'humanité du moi discursif » ; « démarche uchronique » ; « μιξίς de genres » (sans diacritique) ; « le questionnement moral trône la rhétorique » ; « le paragraphe péroré le discours » ; « discours fictif qui adhère avec les faits » ; « Cléon injustifie Mytilène » ; « ils fermissent leurs sanctions » ; « le texte identifie l'hégémon qu'exerce la cité » ; etc.

¹² On ne dit pas « motivé à » ni « pareil que ». Les verbes « interroger » et « questionner » n'admettent en principe pour sujet et pour objet que des personnes et non des choses (on ne dit ni « interroger la guerre » ni « la guerre interroge ») ; etc.

¹³ « Inaction » et « inactivité » ne sont pas interchangeable et ne s'emploient pas dans les mêmes contextes. Si « abattre » et « exécuter » peuvent être synonymes, ce n'est pas le cas des substantifs « abattement » et « exécution ». Il ne faut pas confondre « défection » et « défécation », « auditoire » et « audience », « agresseurs » et « offenseurs », « s'emporter » et « se révolter », « restituer » et « restaurer ». « Combattre contre » et « combattre avec » ne sont pas synonymes, mais antonymes ; etc.

pourtant rien de mystérieux, entraînait inévitablement d'un bout à l'autre du commentaire d'innombrables contresens.

De plus, le vocabulaire relatif à la culture antique ou à l'analyse littéraire en général n'est pas toujours employé à bon escient. Les outils précieux qu'offre le vaste répertoire des figures stylistiques et rhétoriques doivent être utilisés avec pertinence. Ainsi, chaque année, quelques candidats cherchent à appliquer au texte proposé la notion de « mise en abyme » (et non en « abîme », le mot conservant son orthographe ancienne dans cette expression), représentation d'une œuvre à l'intérieur même d'une œuvre, quand bien même elle n'y a guère sa place. D'autres confondent anaphore et anadiplose, polyptote et isotopie, hypophore et hypotypose, etc. Le jury essaie de ne pas se montrer trop sévère devant de telles confusions quand la figure est bien expliquée et son intérêt pour l'interprétation du passage mis en évidence. Mais les candidats devraient faire preuve de prudence s'ils ne sont pas certains des termes techniques à employer.

Cette année encore, plusieurs candidats ont jugé bon de commenter la « ponctuation » du texte grec ou de sa traduction. Or, si certaines figures de style, telles les questions rhétoriques, pouvaient appeler des remarques, celles-ci ne devaient pas passer par les choix typographiques retenus dans le passage, choix qui relèvent entièrement des éditeurs, mais bien se fonder sur les formulations proposées par l'auteur lui-même.

- **Méthode du commentaire.**

Si certains textes peuvent se prêter à un commentaire linéaire, le commentaire composé reste la forme la plus appropriée parce qu'il oblige les candidats à s'interroger sur les enjeux qui structurent le passage étudié tout autant que sur la manière dont ceux-ci apparaissent. Le commentaire linéaire n'est pas proscrit, mais l'expérience montre qu'il encourage la paraphrase et n'est guère propice aux excellentes prestations. En tout état de cause, le candidat ne doit pas hésiter tout au long de son devoir entre commentaire linéaire et commentaire composé, mais opter clairement pour l'une ou l'autre méthode. Le commentaire composé n'est pas un commentaire linéaire déguisé : les différentes parties qui se succèdent dans le texte de Thucydide ont ainsi été parfois commentées à la suite, telles quelles, alors même que les candidats annonçaient en introduction plusieurs axes de lecture thématiques.

L'introduction situe autant que possible l'extrait, indique brièvement la nature et le contenu du texte, en dégage les mouvements (c'est à cet endroit que doit s'inscrire une synthèse « linéaire » de l'extrait), en souligne les enjeux, puis propose, en lien avec la thématique au programme, une problématique qui servira de fil directeur tout au long du développement organisé autour de deux ou trois axes clairement annoncés en fin d'introduction (et respectés ensuite par le candidat). La problématique doit se donner pour objectif de faire ressortir la spécificité du texte et non pas de fournir un intitulé à une dissertation générale sur la thématique au programme.

Malheureusement, cette année encore, nous avons constaté que beaucoup de candidats ne savaient toujours pas composer correctement une introduction, qu'il s'agisse de produire une

captatio benevolentiae pertinente, concise et exempte d'erreurs grossières¹⁴, d'analyser correctement le sujet en précisant les différentes parties du texte (étape souvent omise ; précisons qu'il ne suffit pas de paraphraser le chapeau !), de proposer des premiers éléments de réflexion préparant une problématique bien amenée et non pas formulée *ex abrupto*, ou d'annoncer distinctement deux ou trois axes de lecture appropriés et éclairants qui forment un plan clair, mais non caricatural.

En soulignant toutes ces maladroites, notre intention n'est évidemment pas de proposer des « perles » ou de tourner en ridicule telle ou telle copie, mais d'illustrer aussi vigoureusement que possible les erreurs à éviter : nous voudrions vraiment qu'à l'avenir les introductions que nous lirons suscitent notre bienveillance.

La conclusion, elle, peut éventuellement se prêter à un élargissement du sujet, mais elle doit avant tout clore la réflexion en offrant une synthèse des résultats auxquels le développement a permis d'aboutir et en apportant une réponse au problème posé en introduction. En outre, élargir le sujet ne signifie pas ajouter à la va-vite quelques idées vagues que l'on n'aurait pas réussi à intégrer dans le corps du commentaire, mais dont on s'imagine que l'absence déplaira aux correcteurs. Nous avons relevé cette année un nombre étonnant de commentaires inachevés, avec une conclusion manifestement bâclée ou tronquée, quand ce ne sont pas des parties entières du développement qui sont omises. Pourtant, la durée de l'épreuve devrait permettre de terminer un travail d'une longueur raisonnable.

Le commentaire proprement dit doit éviter la paraphrase : trop de candidats se contentent de décrire ou de raconter le texte sans aucune distance critique. Un autre défaut consiste à ne s'attacher qu'aux idées du texte en négligeant la forme et les procédés littéraires qui portent ces idées, ou bien à traiter cette forme en la séparant nettement du fond. Le relevé des procédés stylistiques doit toujours permettre d'articuler facilement une réflexion portant à la fois sur le fond et la forme du texte. Les remarques naïves ou les platitudes (la guerre est présente à l'esprit des Athéniens, Cléon veut être convaincant, l'*hybris* est perçue comme un vice, etc.) desservent le commentaire en délayant le propos. Il faut à tout moment chercher à mettre en valeur les spécificités du texte et ses aspects les plus saillants : dans une langue comme le grec, on ne saurait s'émerveiller de la présence de conjonctions de coordination ni voir en elle la preuve de l'organisation bien structurée des arguments.

Enfin, le commentaire doit porter sur le texte même : bien maîtriser la méthode du commentaire de texte, c'est d'abord éviter les paragraphes hors sujet. La qualité d'une copie ne se mesure pas au nombre de pages, mais à la précision de la lecture du texte et à la pertinence des

¹⁴ Julien Sorel et le *Rouge et le noir* de Stendhal n'offraient pas un parallèle éclairant pour introduire l'exposé ; les guerres médiques n'ont pas duré de 490 à 438, ni la Pentécontaétie de 438 à 424, étendue de temps fort courte pour une période de paix censée couvrir « cinquante années » ; les descriptions caricaturales d'Hérodote comme historien « mytheux » pour reprendre le bon mot de Paul Veyne ne disposaient pas favorablement le jury envers les candidats ; Thucydide n'était pas un « propagandiste » athénien, ni Cléon un « aristocrate » défendant sa « caste » ou encore un « stoïcien » promouvant la raison contre les passions ; l'Assemblée n'est pas le Conseil et ne réunit pas seulement des stratèges ; l'histoire et l'historiographie ne se confondent pas ; Thucydide n'est pas l'auteur de deux ouvrages, d'une part les *Histoires* et d'autre part la *Guerre du Péloponnèse*, mais d'un seul dont les deux premiers Livres figuraient dans le corpus !

références extérieures invoquées. Si la culture, les connaissances littéraires, historiques et philosophiques des candidats peuvent être mobilisées pour éclairer leur commentaire de l'extrait, elles ne sauraient se substituer à une analyse du texte.

- **Citer et commenter le grec.**

Le commentaire, pour être mené au plus près du texte, doit s'appuyer sur le grec, et non sur la traduction donnée en regard, dont les partis pris peuvent être ponctuellement discutés, mais qui ne saurait remplacer l'original. Le jury attend donc du candidat qu'il cite abondamment le texte grec en respectant l'orthographe. Cette année encore, nous avons constaté des erreurs dans un trop grand nombre de copies, notamment l'économie des signes diacritiques (esprits, accents et iota souscrits) dont l'omission, rappelons-le, constitue une faute en grec. Il convient en outre de restituer les lettres élidées quand c'est utile.

La citation grecque doit également être extraite avec précision et pertinence. Certains candidats l'amputent parfois d'un mot-clef, montrant par là leur incapacité à repérer dans le texte grec les mots correspondant à la traduction française sur laquelle ils se sont appuyés. Ainsi, très souvent, les participes substantivés perdent leur article ; les enclitiques disparaissent bien qu'un accent subsiste sur le mot précédent, ou, au contraire, commencent une citation ; les verbes perdent leurs compléments, les sujets leurs verbes. Faut-il préciser que la « solution » consistant à donner un contexte plus long pour être certain que les « bons » mots s'y trouvent ne trompera pas le jury ? Enfin, citer le texte grec ne signifie pas noter précipitamment des termes relevant d'un même champ lexical sans se soucier d'en tirer autre chose qu'une description du texte. Précisons encore qu'insérer directement des mots grecs à l'intérieur de la phrase française, sans les traduire ni les expliquer, est une pratique à proscrire.

D'autres candidats se laissent abuser par la traduction française proposée, qui ne livre pas toujours un calque grammatical du texte grec¹⁵, ou bien prétendent au contraire souligner les libertés que prend le traducteur avec le texte pour produire tel ou tel effet alors même que le tour proposé est cette fois parfaitement fidèle. Nous invitons donc les candidats à comparer attentivement l'original et sa traduction et à s'appuyer avant tout sur l'analyse du vocabulaire et de la construction du texte grec pour produire leur commentaire. La traduction française peut évidemment, dans un premier temps, servir de support à l'analyse et à la compréhension du texte, mais le candidat doit s'astreindre à retraduire pour lui sinon la totalité du texte, du moins les passages qu'il a l'intention de citer et de commenter en détail. Certains l'ont d'ailleurs fait spontanément et nous avons apprécié leur effort.

Enfin, nombre de candidats manquent ou font un mauvais usage du vocabulaire grammatical élémentaire qui doit leur permettre de rendre compte des mots du texte. Les particules grecques deviennent des adverbes, les prépositions des conjonctions, les négations des verbes, les adverbes

¹⁵ Ainsi l'impératif aoriste passif de 3^e personne du pluriel *κολασθέντων* (« qu'ils soient punis », l. 16) est-il souvent traduit dans les copies par « infligez » employé absolument, sans complément d'objet direct ou indirect. Quant à la 3^e personne du singulier du parfait de *ἔθω*, *εἴωθε* (« il arrive d'habitude », l. 12), rendue dans la traduction proposée par la tournure adverbiale « à l'ordinaire », elle a été très souvent analysée comme une conjonction.

des adjectifs, de même que les participes, qui perdent ainsi tout statut verbal. L'optatif potentiel et l'optatif oblique ne sont pas distingués, les systèmes conditionnels sont mal identifiés et confondus (notamment l'irréel et le potentiel, ou le potentiel et l'éventuel) : il n'est pourtant pas inutile, pour commenter les intentions d'un locuteur, de savoir déceler les nuances impliquées par l'emploi de chacun de ces systèmes. Une analyse grammaticale fine du texte grec, qui suppose évidemment la maîtrise de la terminologie syntaxique, s'avère précieuse pour une compréhension correcte du sujet.

- **Culture générale et emploi des connaissances liées au thème : quelques clefs**

Un commentaire précis et pertinent du texte proposé assure au candidat une bonne note. L'analyse peut être aussi étoffée par des sources extérieures (littéraires, historiques, philosophiques, voire iconographiques). Et il est évident que le jury s'attend à voir mobilisées les connaissances que les candidats ont acquises en travaillant la thématique au programme. Néanmoins, ces connaissances doivent être mises au service de la compréhension du sujet et non prendre la forme d'exposés plus ou moins adroitement rattachés à celui-ci.

Au Livre III des *Histoires*, le discours de Cléon s'étend des chapitres 37 à 40 et nous n'en avons soumis aux candidats qu'un extrait situé près de sa conclusion (chap. 39-40). Toutefois, le texte formait un tout, ce que soulignait sa construction circulaire, le second et dernier paragraphe (l. 27-31) reprenant et précisant les griefs invoqués au début du texte (l. 1-6) en dénonçant, dans des phrases où Cléon s'exprime à la 1^{re} personne, les dangers de l'indulgence et de la clémence, tandis que divers liens tissés avec le cœur du passage, où l'orateur glisse habilement de « nous » (l. 3, 4, 6, 8, 11, 15, 18, 22, 24, 25) à « vous » (l. 17, 18, 20, 21, 24, 29) et use de questions rhétoriques (l. 2-6 et 19-22) pour susciter l'adhésion de l'auditoire et le gagner à ses arguments, assuraient à l'ensemble une grande cohérence et soulignaient la force de persuasion mise en œuvre par Cléon pour convaincre les Athéniens de punir sévèrement Mytilène.

En effet, d'après Cléon, s'il est permis d'être indulgent face à une défection justifiée par des menaces et des contraintes extérieures ou par des violences subies au sein d'une alliance, l'action des Mytiléniens, elle, est injustifiée et inexcusable (l. 1-11). Bien à l'abri sur leur île grâce à leurs trières et toujours favorisés par Athènes jusque-là, ils ont choisi de rejoindre le camp spartiate pour nuire à leur ancienne alliée, commettant ainsi une trahison irréparable qui, à moins d'un châtement exemplaire et impitoyable, risquerait d'ébranler les fondements mêmes de l'empire athénien en entraînant vers la révolte d'autres cités de la Ligue de Délos (l. 19-22). Au centre de l'extrait, Cléon précise à la fois la nature du « crime » (τῆς ἀδικίας, l. 17) commis par Mytilène – en trahissant Athènes, les Mytiléniens ont péché par ὕβρις (l. 12 et 15) et mis « la force au-dessus du droit » (ἰσχὺν ἀξιώσαντες τοῦ δικαίου προθεῖναι, l. 10-11) – et le danger que leur exemple pernicieux fait courir à l'empire athénien « si les cas de contrainte imposée par l'ennemi et les défections volontaires sont frappés de la même peine » (εἰ τοῖς τε ἀναγκασθεῖσιν ὑπὸ τῶν πολεμίων καὶ τοῖς ἐκούσιν ἀποστᾶσι τὰς αὐτὰς ζημίας προσθήσετε, l. 20-21), rien ne retenait dès lors les autres alliés d'Athènes de chercher à rejeter le poids de son hégémonie.

Comme l'ont noté nombre de candidats, si le discours de Cléon est d'abord une harangue prononcée devant l'Assemblée et relève donc du genre délibératif (les *logoi sumbouleutikoi* : λόγοι

συμβουλευτικοί), l'orateur n'hésite pas à verser dans d'autres formes d'exposé, tantôt sentencieux, voire « philosophique », quand il raisonne en invoquant des vérités générales inspirées par la « nature humaine » (l. 12-16), tantôt judiciaire quand il adopte la posture d'un accusateur prononçant un réquisitoire devant un tribunal (Κολασθέντων δὲ καὶ νῦν ἀξίως τῆς ἀδικίας, l. 16-17). Toutefois, il faut se garder de tout confondre. En particulier, ce n'est pas parce que Cléon manie dans ces lignes l'éloge et le blâme que son discours devient « épideictique » : à l'époque classique, le genre épideictique correspond à l'éloquence d'apparat et l'invoquer à propos d'une harangue prononcée devant l'Ecclésiaste constitue donc un contresens. En revanche, il était pertinent de rapprocher ce discours de la fameuse oraison funèbre entonnée par Périclès au Livre II (chap. 35-46) qui relève bien, elle, du genre épideictique et que les candidats devaient connaître s'ils avaient lu le corpus. De même, s'il était permis de reconnaître derrière les réflexions générales invoquées par Cléon à l'appui de son raisonnement le goût de Thucydide pour des explications historiques rationnelles et vraisemblables, en aucun cas l'historien ne fait de l'orateur son porte-parole ni son « messenger », pas plus qu'il ne défend coûte que coûte les intérêts d'Athènes : si le mépris de Thucydide pour Cléon¹⁶, qui n'est en aucun cas son double, n'a d'égal que son admiration pour Périclès¹⁷, cela ne l'empêche nullement de critiquer les défauts et les erreurs de sa cité natale. Enfin, ce n'est pas parce que Cléon s'adresse à l'Assemblée comme à un tribunal que cet extrait revêt la forme traditionnelle d'un plaidoyer judiciaire, enchaînant exorde, narration, démonstration et péroraison : si cette comparaison était éclairante, il ne fallait pas la pousser trop loin, au risque de perdre de vue les spécificités du texte.

On aurait pu imaginer que, dans le contexte actuel, le plaidoyer de Cléon en faveur de l'hégémonie athénienne, y compris au mépris de valeurs – « la compassion, le plaisir de l'éloquence, la clémence » (οἶκτω καὶ ἡδονῇ λόγων καὶ ἐπιεικείᾳ, l. 30) – pourtant fondamentales au sein d'une cité démocratique comme Athènes, mais qui deviennent dans la bouche de l'orateur « les trois sentiments les plus nuisibles à l'empire » (τρισι τοῖς ἀξυμφορωτάτοις τῇ ἀρχῇ, l. 30), aurait conduit les candidats à réfléchir aux dangers de l'impérialisme. Certains l'ont fait, mais souvent trop tard, dans leur conclusion uniquement, au lieu de bâtir au moins une partie de leur plan autour des contradictions du discours de Cléon qui reproche à Mytilène les défauts et les vices dont souffre d'abord Athènes. Grâce à ses victoires de Marathon et de Salamine durant les Guerres médiques,

¹⁶ Voir en particulier, au Livre IV, l'épisode de Sphactérie, où le départ de Cléon à la tête de l'expédition et les promesses pleines de vantardise qu'il lançait alors inspirent à l'historien cette remarque (chap. 28.5) : « Les Athéniens furent pris d'hilarité devant ces propos étourdis ; mais ceux-ci n'étaient pas sans réjouir les hommes sages, qui se disaient que, de deux biens, ils obtiendraient en tout cas l'un : ou bien d'être débarrassés de Cléon, ce qui leur paraissait l'espoir le plus probable, ou bien, s'ils étaient trompés dans leurs pronostics, de voir les Lacédémoniens tomber entre leurs mains » (Τοῖς δὲ Ἀθηναίοις ἐνέπεσε μὲν τι καὶ γέλωτος τῇ κουφολογίᾳ αὐτοῦ, ἀσμένους δ' ὁμῶς ἐγίγνετο τοῖς σώφροσι τῶν ἀνθρώπων, λογιζόμενοι δυοῖν ἀγαθοῖν τοῦ ἐτέρου τεύξεσθαι, ἢ Κλέωνος ἀπαλλαγῆσεσθαι, ὃ μᾶλλον ἠλπίζον, ἢ σφαλεῖσι γνώμης Λακεδαιμονίου σφίσι χειρώσεσθαι). Comme dans le sujet proposé cette année, nous reproduisons dans ce rapport les traductions que Raymond Weil et Jacqueline de Romilly ont proposées des *Histoires* de Thucydide dans la Collection des Universités de France.

¹⁷ Cela est particulièrement visible au Livre II, chap. 55, § 4-9.

n'est-elle pas devenue la cité qui a connu « la réussite la plus inattendue et la plus soudaine » et qui, dès lors, a plus que toute autre incliné à « l'orgueil » (cf. l. 12-13 : Εἴωθε δὲ τῶν πόλεων αἴς ἂν μάλιστα καὶ δι' ἐλαχίστου ἀπροσδόκητος εὐπραγία ἔλθῃ, ἐς ὕβριν τρέπειν) ? De fait, c'est elle « la cité qui a pris en Grèce le rôle de tyran », selon les termes employés par les Corinthiens à la fin du Livre I des *Histoires* (chap. 124.3 : τὴν καθεστηκυῖαν ἐν τῇ Ἑλλάδι πόλιν τύραννον), diagnostic confirmé par Périclès en personne dans le discours qu'il prononce peu avant sa mort alors qu'Athènes affronte ensemble la peste et l'invasion de son territoire par les Lacédémoniens : « l'empire constitue entre vos mains une tyrannie, dont l'acquisition semble injuste, mais l'abandon dangereux » (II.63.2 : ὡς τυραννίδα γὰρ ἤδη ἔχετε αὐτὴν [= τὴν ἀρχὴν], ἣν λαβεῖν μὲν ἄδικον δοκεῖ εἶναι, ἀφεῖναι δὲ ἐπικίνδυνον). Cléon ne dit pas autre chose, lui qui commençait son discours contre Mytilène en constatant que « la démocratie est un régime incapable d'exercer l'empire » (III.37.1 : Πολλάκις μὲν ἤδη ἔγωγε καὶ ἄλλοτε ἔργων δημοκρατίαν ὅτι ἀδύνατόν ἐστιν ἐτέρων ἄρχειν) et en dénonçant, avec des mots qui font directement écho aux paroles de Périclès, ce qui constitue à ses yeux les errements de ses concitoyens tentés par la pitié ou persuadés par des propos séduisants : « l'empire constitue entre vos mains une tyrannie qui s'exerce sur des peuples qui, eux, intriguent et subissent cet empire de mauvais gré » (III.37.2 : τυραννίδα ἔχετε τὴν ἀρχὴν καὶ πρὸς ἐπιβουλεύοντας αὐτοὺς καὶ ἄκοντας ἀρχομένους).

Toutefois, à la différence de Périclès qui ne cache pas à ses concitoyens ce que leurs actions au service de leur empire peuvent avoir de périlleux pour les valeurs qu'incarne Athènes, en particulier la justice et la liberté dont la défense lors des Guerres médiques fit sa gloire et assura sa suprématie une fois la victoire acquise, Cléon, lui, rejette avec mauvaise foi l'injustice du côté de Mytilène et peint un *mundus peruersus* où Athènes apparaît comme une victime (l. 2-6, 11 et 14-17). Mais, en réalité, c'est bien Athènes, et non Mytilène, qui « met la force au-dessus du droit » (ισχύν... τοῦ δικαίου προθεῖναι, l. 10-11) en imposant son hégémonie à ses alliés. Cléon, là aussi, tombait le masque un peu plus tôt quand il exposait leurs motivations : « leur soumission ne résulte pas des faveurs que vous pouvez leur faire à votre détriment, mais de l'ascendant que vous pouvez prendre sur eux, par la force beaucoup plus que par leur bon vouloir » (III.37.2 : οὐκ ἐξ ὧν ἂν χαρίζησθε βλαπτόμενοι αὐτοὶ ἀκροῶνται ὑμῶν, ἀλλ' ἐξ ὧν ἂν ἰσχύι μᾶλλον ἢ τῇ ἐκείνων εὐνοίᾳ περιγένησθε). De même, quand Périclès fait l'éloge de « la bienveillance » (ἡ εὐνοία) et la recommande à ses concitoyens en leur expliquant que « ce ne sont pas les services qu'on nous rend, mais nos propres bienfaits, qui sont à l'origine de nos amitiés : [...] seuls, nous aidons franchement autrui, en suivant moins un calcul d'intérêt que la confiance propre à la liberté » (II.40.4-5 : Οὐ γὰρ πάσχοντες εὖ, ἀλλὰ δρῶντες κτώμεθα τοὺς φίλους. [...] Καὶ μόνοι οὐ τοῦ ξυμφέροντος μᾶλλον λογισμῷ ἢ τῆς ἐλευθερίας τῷ πιστῷ ἀδεῶς τινὰ ὠφελοῦμεν), Cléon, lui, tourne cette vertu en dérision en l'identifiant à « la flatterie » et vante au contraire les mérites de l'intransigeance : « car, dans tous les cas, la nature humaine méprise la flatterie et révere la fermeté » (πέφυκε γὰρ καὶ ἄλλως ἄνθρωπος τὸ μὲν θεραπεῦον ὑπερφρονεῖν, τὸ δὲ μὴ ὑπεῖκον θαυμάζειν, l. 15-16). Dès lors, si, au lieu de s'en laisser imposer par Cléon, on perce ses desseins, il apparaît clairement que l'indépendance de Mytilène et la faveur dont elle jouissait auprès des Athéniens (αὐτόνομοί τε οἰκοῦντες καὶ τιμῶμενοι ἐς τὰ πρῶτα ὑπὸ ἡμῶν, l. 4 ; voir aussi l. 14-15) ne sont plus depuis longtemps qu'une chimère, ce qui vide de leur substance les accusations en apparence si logiques et

imparables que Cléon prononce contre une ancienne alliée devenue selon lui ingrate, injuste, aveuglée par l'orgueil et traîtresse (l. 2-16).

Parce que les candidats étaient censés avoir étudié les célèbres discours de Périclès au Livre II des *Histoires*, nous espérions qu'ils seraient capables, au-delà des ressemblances apparentes entre ceux-ci et la harangue de Cléon, de repérer et de commenter comment ce démagogue par excellence dévoie et pervertit les analyses du stratège athénien pour entraîner la cité vers un comportement tyrannique libéré de toute contrainte et dénué de tout principe, massacrant pêle-mêle les coupables comme les innocents pour faire un exemple (cf. l. 14-19). Malheureusement, seule une poignée de copies a su porter un regard critique sur le discours de Cléon afin d'en dénoncer la mauvaise foi et les contradictions, la plupart se contentant d'adopter le point de vue de l'orateur – voire d'épouser ses thèses¹⁸ ! – et de paraphraser ses arguments sans même imaginer qu'un autre citoyen – Diodote en l'occurrence – puisse intervenir à sa suite pour lui répondre et emporter la décision, alors que c'est précisément pour tenter de prévenir cette issue et pour jeter par avance le soupçon sur ses contradicteurs que Cléon dénonce avec hypocrisie « le plaisir de l'éloquence ». Et c'est sans doute là notre constat le plus troublant, qui, loin d'être inédit, s'affirme d'année en année : la grande majorité des candidats se contente de rester à la surface des textes soumis à leur analyse sans jamais chercher à en creuser le sens ni à dépasser les apparences. Pourtant, cet extrait illustre bien ce que l'étude des œuvres antiques peut apporter aux lecteurs contemporains : les démonstrations perverses et démagogiques au service de politiques autoritaires et impérialistes n'ont rien de nouveau, malheureusement, et les pièges qu'elles tendent à l'auditoire, aisément captivé par « le plaisir de l'éloquence » que prétend condamner Cléon, mais dont il joue lui-même avec brio pour mieux persuader aux Athéniens ses impostures, restent d'actualité. Pouvait-on rêver mieux que l'examen de ce discours pour en dévoiler les mécanismes ?

En conclusion, notons que, comme toujours, le texte à traduire et celui à commenter formaient chacun un tout qu'il fallait considérer à la fois dans le détail et dans son ensemble. C'est la seule manière d'en saisir toutes les articulations et les nuances, de mettre en évidence les jeux d'écho qui s'y font entendre et qui sont essentiels à leur juste interprétation.

Pour la version, nous encourageons vivement les candidats à traduire du grec régulièrement avec leur grammaire sous les yeux en analysant systématiquement formes et constructions. Il leur

¹⁸ Ainsi, dans ces copies, non seulement Cléon et ses propos sont justifiés (« Cléon rappelle les règles et sanctions que l'on doit appliquer durant la guerre pour être le plus juste possible » ; « Cléon n'exerce pas de pathos [*sic*], il utilise des éléments factuels, il ne cherche donc pas à persuader mais bien à convaincre en énumérant logiquement les mauvaises actions de Mytiléniens »), mais le démagogue est érigé en figure d'autorité bienveillante (« juge universel », il « prône la raison et la mesure » ; « lucide analyste » ; « pasteur des peuples » ; figure « divinisée » ; « démiurge » ; « dieu moral » ; « Cléon pose un certain regard attendri sur ces cités qui ont essayé par la guerre de sortir de la ligue de Délos » ; « le discours de Cléon semble faire l'éloge de l'humilité et de la générosité » ; « Cléon sait se montrer tolérant, compréhensif, humain »). À cet égard, le titre de l'extrait (« Mort aux vaincus »), retenu par le jury et non par Thucydide lui-même, aurait dû, par sa formulation volontairement cruelle et hyperbolique, aiguiller les candidats en faisant ressortir le caractère excessif du discours.

sera utile de procéder à des révisions méthodiques de la morphologie (notamment celle des verbes en -μι) et de la syntaxe (les efforts pourront porter, en particulier, sur les propositions subordonnées conditionnelles et relatives, ou encore sur les différents usages de l'optatif) grecques. Pour le commentaire, la méthode de l'exercice n'est, dans l'ensemble, pas suffisamment maîtrisée. Nous exhortons donc les candidats à aborder avec rigueur cette partie de l'épreuve. Enfin, il est extrêmement précieux de lire des textes traduits afin de s'imprégner de la civilisation grecque, à la fois proche et très éloignée de la nôtre. Ainsi, quels que soient la thématique et le corpus abordés durant l'année, il serait normal que les candidats aient au moins lu *l'Iliade* et *l'Odyssée* d'Homère ainsi que les œuvres des trois Tragiques. Cela leur rendrait de grands services, non seulement pour cette épreuve, mais dans bien d'autres domaines également.